

Questions fréquentes concernant notre offre de cout page

Quel sont les réels avantages de votre formule à la page ?

- ✓ Vous ne payez que les pages imprimées,
- ✓ Un prix fixe (prix monochrome / prix couleur) quel que soit le taux d'encrage de la page,
- ✓ Vous ne payez plus les consommables,
- ✓ Vous disposez d'une hotline durant toute la durée du contrat
- ✓ Votre équipement reste garanti durant la totalité du contrat,
- ✓ Facturation au trimestre,

Y a-t-il des frais de port pour la livraison des consommables ?

Non, les frais de port sont inclus dans le cout à la page

A-t-on un minimum de facturation ?

Non, vous êtes facturé au réel, c'est-à-dire à la page imprimée, sans aucun minimum.

Le coût des consommables est-il compris dans le tarif des pages ?

Bien sûr, tous les consommables – toner, tambour, four y compris les pièces d'usure – sont compris dans le tarif des pages communiqué.

La maintenance est-elle incluse dans le coût des pages ?

La maintenance pièce et main d'œuvre est incluse pendant toute la durée du contrat.

Aucun frais ne sera facturé pour une intervention technique.

Quels sont les délais d'intervention ?

En règle générale, les délais d'intervention sont compris entre 24 et 48 heures selon la date et l'heure d'appel. Nous intervenons également à distance pour vos soucis de connexion sous 1h.

Les pièces d'usure sont-elles comprises dans le coût des pages ?

Oui, toutes les pièces mécaniques et d'usure sont comprises ainsi que l'intervention d'un technicien.

Comment faire si ma machine est totalement irréparable ?

Grâce au contrat, votre matériel sera intégralement pris en charge.

Cela peut aller jusqu'au remplacement de celui-ci. (Remplacement sous validation du technicien)

Combien de temps dure le contrat

Le contrat a une durée initiale de 3 ans. A l'issue de cette première période, vous pouvez allonger la durée de vie de 1 à 2 ans supplémentaires ou nous demander de la remplacer par une machine neuve.

Comment faire pour commander les consommables ?

Rien. Lors de l'installation, nous connectons votre imprimante à l'outil d'envoi automatique des consommables. Ainsi, vous n'avez rien à faire. La seule condition est de garder votre matériel connecté à une prise réseau ou au wifi de votre entreprise et de nous prévenir si vous déménagez.